



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

La loi et le programme

Depuis quelques années, les initiatives populaires comme les autorités développent un goût pour les lois programmatiques, c'est-à-dire des lois qui ne s'attachent pas, ou pas principalement, à édicter des règles de droit applicables à des cas concrets, mais à donner des objectifs et orientations générales. Comme les bonnes intentions sont plus faciles à déclarer qu'à mettre en pratique, on observe généralement une discordance entre les intentions déclarées et les moyens pour les concrétiser. Le droit environnemental raffole de fixer des buts à atteindre pour l'Etat, la population, les entreprises, souvent d'ici à 2050.

La Loi fédérale sur le climat et l'innovation adoptée en 2023 fixe un objectif ambitieux d'amener à zéro les émissions de gaz à effet de serre en Suisse en 2050, en se contentant de prévoir quelques subventions et l'établissement de «feuilles de route» pour les entreprises et la conclusion avec la «place financière» de «conventions visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques»¹. Le projet de Loi sur l'Energie du Conseil d'Etat vaudois prévoit le remplacement de tous les chauffages à gaz ou mazout d'ici 20 ans, sans expliquer quels ouvriers seront disponibles

pour le faire, ni comment les propriétaires pourront le financer². Les initiatives fédérales «Pour l'égalité des personnes handicapées», «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires» ou «Pas de Suisse à 10 millions!», sur lesquelles nous voterons ces prochains mois, relèvent de la même orientation.

Certains pragmatiques ne s'inquiètent guère de la prolifération de ces lois invoquant de grands desseins, mais sans contrainte ou influence directe et immédiate sur leurs habitudes ou leurs affaires. Pourtant, ces règles de droit inapplicables affaiblissent tout le corps législatif, en mélangeant exhortation et obligation. Chaque article de loi qui n'est pas applicable, et qui ne sera donc pas appliqué, laisse penser que les règles impératives ne sont finalement que des incitations et qu'il serait illégitime de punir une infraction.

Cette abondance de lois programmatiques entraîne aussi des incohérences entre des buts contradictoires. L'objectif de production d'énergie électrique renouvelable, avec des éoliennes sur les crêtes et des parcs solaires alpins, contrevient au développement

de la biodiversité. En aménagement du territoire, la densification vers l'intérieur s'oppose à la protection du patrimoine urbanistique.

Avec des lois aux programmes discordants, chaque citoyen trouve dans l'une ou l'autre la vision qui lui convient et qu'il espère voir favorisée par les autorités. Il est ensuite déçu de réaliser que ces dernières ne s'y consacrent que partiellement, poursuivant aussi d'autres objectifs. Pourquoi telle commune autorise-t-elle une construction nouvelle à la place d'un grand tilleul, pourtant protégé? Pourquoi sacrifier un biotope à l'agrandissement d'un barrage? Cette déception amène une défiance envers les institutions, dont l'action est discordante, voire perçue comme hypocrite.

Ces contradictions législatives le sont aussi pour les tribunaux censés appliquer la loi et qui doivent apprécier, dans un cas d'espèce, quelle orientation législative est prépondérante. Il en résulte une jurisprudence aléatoire qui affecte la sécurité du droit et encourage les procès, puisque les plaideurs trouvent toujours un argument dans l'une ou l'autre disposition.

Enfin, ces législations de principe, se concentrant sur des orientations générales tout en restant vagues sur les moyens, et souvent sur la manière de définir les objectifs concrets, donnent une impressionnante marge de manœuvre à l'administration qui va employer des fonctionnaires toujours plus nombreux à définir, mettre en œuvre et surveiller, souvent avec un goût du détail minutieux, des directives, plans, ordonnances et circulaires, qui ne sont pas systématiquement coordonnés entre les différents services, offices, secrétariats et directions générales.

Le parlementaire, comme le citoyen, devrait avoir à l'esprit ces effets néfastes des bons sentiments législatifs abstraits et lointains. Une loi ou une initiative doit être aussi précise que possible non seulement dans ses buts, mais aussi dans les dispositions imposant ou interdisant certaines actions. Il ne faut pas remettre à plus tard et à d'autres le soin d'en définir la portée.

Olivier Klunge

¹ Voir l'éditorial de F. Monnier, *La Nation* n° 2224 du 7 avril 2023.

² Voir l'article d'O. Klunge, *La Nation* n° 2236 du 23 septembre 2023.

Entre nature et culture

La gauche «woke» a pour particularité de mobiliser la sociologie, plus particulièrement son école post-structuraliste, pour donner une base scientifique à son idéologie. En réaction, on retrouve parmi la droite réactionnaire un phénomène opposé, qui consiste à mobiliser des théories issues de la psychologie évolutionniste pour démontrer que tout n'est pas que social et que certains comportements sont innés. L'enjeu est de taille: si les comportements sont sociaux, ils peuvent être corrigés pour correspondre à une idéologie du progrès, alors que, s'ils sont biologiques, il faut accepter un certain ancrage dans la nature. C'est sur ces théories qu'a porté une conférence de Monsieur Bruno Lemaître, professeur de psychologie évolutionniste à l'EPFL.

M. Lemaître nous a expliqué comment certains déterminismes lourds dans nos comportements sont directement liés à des facteurs biologiques. Il nous a, par exemple, parlé des réflexes quant au choix du partenaire que la sélection sexuelle a retenu chez l'humain. L'effort physiologique demandé à la femme pour allaiter son enfant est trois fois supérieur à celui de la grossesse. Elle est donc naturellement poussée à sélectionner un partenaire qui aura les res-

sources pour la soutenir. Face à l'incertitude de sa paternité, pour perpétuer son patrimoine génétique, l'homme a tout intérêt à obtenir la fidélité de sa partenaire et à sortir vainqueur de la concurrence, quitte à avoir une tendance au comportement à risque. On voit alors l'intérêt commun des deux sexes pour des relations stables et durables qui caractérisent notre espèce. Les critères de la beauté féminine sont dans toutes les cultures des indicateurs de santé et de fertilité. Les hommes se jalourent leur statut social, les femmes s'envient pour l'attention qu'elles captent, etc.

Ces exemples n'en sont que quelques-uns parmi les multiples autres exposés par M. Lemaître, et le débat qui se pose immédiatement est celui de l'influence de la culture sur ces comportements. Les sciences sociales sont plus en vogue et apportent effectivement des explications différentes: ce que nous considérons comme naturel serait issu de notre culture et de nos codes sociaux, non exprimés ou inconscients. Il est intéressant de voir certaines opinions politiques validées par une science, que ce soit par la biologie ou par la sociologie. Mais il faut se méfier de «biologiser» ou de «sociologiser» ce qui n'a pas à l'être. Il est bon de reconnaître que tous les com-

portements ne sont pas uniquement sociaux ou culturellement construits, mais peuvent découler de déterminismes plus profonds et plus lourds tels que la biologie.

Mais ce qui nous distingue des autres espèces est notre capacité à résister à ces tendances naturelles, à être conscient des options politiques, culturelles, comportementales qui s'offrent à nous. Au final, le vrai débat est de savoir où mettre le curseur entre nature et culture. A ce propos, M. Lemaître termine sur

une nuance précieuse: *plus une société est homogène et plus les déterminismes biologiques comptent, alors que ce sont les déterminismes socioculturels qui pèsent le plus dans une société hétérogène*. Plutôt que de privilégier soit la nature, soit la culture comme explication des comportements, il faut chercher dans chaque situation le facteur le plus pertinent, et ne pas oublier l'influence ni de l'un ni de l'autre.

Quentin Monnerat

« Que l'on considère ou non l'Eglise comme une institution bienfaitrice pour la musique (je le pense pour ma part, car on commet moins de péchés musicaux dans une église), elle a produit des formes musicales d'une grande richesse. Nous serions infiniment plus pauvres sans offices musicaux, sans messes, sans Passions, sans les cantates chantées par les protestants pour chaque fête religieuse, sans les motets, sans les concerts sacrés, les vêpres, et tant d'autres. Ce ne sont pas simplement des formes qui se sont éteintes, mais des pans entiers de la spiritualité musicale que l'on a laissés en friche.

L'Eglise avait conscience d'une chose que les psalmistes savaient également: la musique est louange. Elle est tout aussi apte – voire davantage – à célébrer le Seigneur que les cathédrales et toutes leurs décorations; la musique est même le plus bel ornement de l'Eglise. [...] En somme, sans l'Eglise, «livrés à nous-mêmes», nous serions privés de nombreuses formes musicales.

Robert Craft et Igor Stravinsky, *Conversations avec Igor Stravinsky*, 1959

Deux Entretiens du mercredi sur les transports

Les 2 et 9 octobre derniers, les Entretiens du mercredi, bien connus de nos lecteurs, ont traité de questions de transports, publics et privés.

Transports publics

Le 2 octobre 2024, M. Gabriel Rossetti, responsable des projets de mobilité et de planification des transports au sein de la société Traject SA, à Renens, a présenté une conférence intitulée: «Transports publics: financement, évolution de la demande et perspectives de développement.»

L'orateur a commencé par quelques rappels historiques. L'horaire cadencé des Chemins de fer fédéraux (CFF) a été introduit en 1982, puis l'abonnement demi-tarif en 1987¹. Rail 2000 a été mis en service en 2004, puis les transversales alpines en 2020.

En 2023, les transports publics ont comptabilisé 613 millions de voyageurs. Le financement est assuré à moitié par les utilisateurs et à moitié par les collectivités publiques.

En Suisse romande, le transport individuel motorisé (TIM) représente 65% des déplacements, les transports publics 28%, et la «mobilité douce» 7%. La volonté politique est généralement d'augmenter l'attrait des transports publics, au détriment du TIM. Pour cela, il faut notamment améliorer l'offre des transports publics: augmenter les cadences, étendre les périodes d'utilisation et développer les infrastructures.

Une complication vient des relations entre la Suisse et l'Union européenne, cette dernière voulant libéraliser une partie des chemins de fer: des compagnies des pays voisins pourraient par exemple exploiter certaines lignes en Suisse, et vice versa. La Confédération et les CFF renâclent, le réseau suisse étant déjà surchargé.

Qui décide des développements ferroviaires en Suisse? C'est l'Office fédéral des transports (OFT), dont les compétences ont été étendues depuis l'approbation populaire du Fonds ferroviaire en 2014.

M. Rossetti nous a présenté deux exemples de projets à l'étude: le développement de la ligne Bière – Apples – Morges, ainsi que la création d'une nouvelle ligne entre Bex et Monthey.

Les perspectives à l'horizon 2050 sont floues. Les projets fédéraux manquent de cohérence. Ils ont été vertement critiqués par M. Benedikt Weibel, ancien directeur général des CFF entre 1993 et 2006.

Pour sa part, notre conférencier plaide pour une «croix fédérale de la mobilité» (nord-sud, est-ouest), reliée aux pays voisins, et il relève que le train est le plus performant sur les longues distances.

En conclusion, M. Rossetti souligne que la route et le rail sont complémentaires, et qu'il faut développer les deux moyens de transports. Il relève qu'il est illusoire de promettre des transports publics performants à chacun, et que la mobilité est onéreuse.

La conférence a suscité plusieurs questions et un débat nourri. A noter l'intervention remarquée de M. Daniel Mange, professeur honoraire à l'EPFL, pour qui «l'OFT a castré les CFF!», et qui note que le montant d'un milliard de francs par année pour les nouvelles infrastructures ferroviaires est tout à fait insuffisant.

Transports privés

Le 9 octobre 2024, Me Xavier de Haller, avocat, député au Grand Conseil et président de la section vaudoise de l'Automobile Club de Suisse (ACS), s'est exprimé à propos des «enjeux ac-

tuels et futurs de la politique routière vaudoise».

Le conférencier a évoqué d'abord la situation générale: les conflits internationaux mettent en péril les chaînes d'approvisionnement; la transition énergétique est nécessaire pour diminuer la pollution induite par les transports routiers. Pour assurer la prospérité du pays, il y a trois piliers principaux: la formation, la fiscalité et les infrastructures. Celles-ci sont essentielles pour assurer la mobilité, mais elles posent problème aujourd'hui en Suisse.

A l'horizon 2040, on s'attend à une croissance démographique et économique, à une diminution de la dépendance aux énergies fossiles, à une hausse de la mobilité, à une forte surcharge du réseau autoroutier près des agglomérations et à un report massif du trafic sur le réseau secondaire. C'est pourquoi il faut éliminer les goulets d'étranglement².

Me de Haller souligne que les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des véhicules par kilomètre parcouru ont nettement baissé ces trente dernières années³. Cela s'explique par le développement des voitures électriques ou hybrides, mais aussi par l'amélioration du rendement des moteurs thermiques.

L'orateur rappelle aussi le projet de résorption du goulet de Crissier⁴, qui a fait l'objet d'un accord des parties concernées (Office fédéral des routes – Etat de Vaud – communes de l'Ouest lausannois) en 2022, mais qui reste désespérément bloqué chez Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat vaudoise en charge des transports.

Des mêmes services de Mme Gorrite émane un projet de révision de la loi vaudoise sur les routes, lancé en 2023,

qui voudrait devenir une loi sur la mobilité, destinée principalement à limiter le transport individuel motorisé. Les milieux économiques de notre Canton ont d'ores et déjà manifesté leur opposition à ce projet.

Me de Haller conclut en soulignant qu'il faut garantir une mobilité efficace et adaptée aux besoins, assurer la multimodalité (libre choix du mode de transport) et réaliser dès que possible les projets d'infrastructures ferroviaires et routiers. Mais sur ces derniers, la volonté politique du Conseil d'Etat paraît sujette à caution.

Relevons un seul élément de la discussion nourrie qui a suivi l'exposé: comment maîtriser l'évolution démographique de la Suisse en général, et de l'Arc lémanique en particulier? Il n'existe pas de recette miracle...

Conclusion

L'auteur de ces lignes a trouvé beaucoup d'intérêt à assister à ces deux Entretiens du mercredi, consacrés aux questions si complexes des transports. Sans se concerter, les deux orateurs ont relevé à juste titre la complémentarité essentielle du rail et de la route. Cet aspect a malheureusement été oublié par une courte majorité du peuple suisse le 24 novembre dernier.

Antoine Rochat

¹ Fr. 100.– par an à l'époque, fr. 170.– à fr. 190.– aujourd'hui.

² A propos de la votation du 24 novembre 2024, voir notre article dans *La Nation* n° 2265 du 1^{er} novembre 2024.

³ D'un indice 100 en 1990, on est passé à 61 en 2022, soit une baisse de 39%.

⁴ Deux autoroutes venant du nord (Vevey et Yverdon), et deux du sud (Morges et Lausanne-Maladière) se croisent à Crissier.

Jules Verne et la beauté de l'humanité

Les Enfants du Capitaine Grant est un de grands romans d'aventure de Jules Verne; c'est aussi un récit de voyage et un roman éducatif dans le sens où on apprend des faits historiques, géographiques, géologiques, zoologiques et botaniques sur l'Amérique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande du 19^e siècle. Il raconte l'histoire d'un long voyage à la recherche d'un naufragé en mer, le capitaine Grant. L'équipage est écossais et anglais. Sauf un: le géographe Paganel qui est français. Sa présence sur le yacht du Lord Glenarvan n'était pas prévue. Il y a atterri par mégarde, s'étant trompé de bateau. Tenu pour un homme distrait par les membres de l'équipage, il fait d'abord sourire. Mais très vite, on commence à apprécier ses qualités humaines et scientifiques. Grâce à son ingéniosité, il trouve des solutions à des situations qui paraissent sans issue. La présence de ce singulier personnage donne l'occasion à Jules Verne, grand lecteur de Walter Scott et de Charles Dickens, d'envoyer des piques savoureuses contre l'esprit anglais, qu'il connaît bien et qu'il aime beaucoup pour avoir voyagé en Grande-Bretagne.

Un appel au secours contenu dans une bouteille jetée à la mer qu'on a

extirpée de l'estomac d'un requin est à l'origine de la longue traversée en bateau. Ce document étant incomplet, car en partie illisible, il doit être réinterprété à plusieurs reprises lors du voyage afin de trouver le vrai lieu de naufrage. A chaque fois, les événements réels contredisent crûment les certitudes que les hommes savants de l'équipage donnaient à leurs interprétations successives. Or face aux faits nouveaux, ils sont capables de se mettre en question avec une impressionnante humilité.

Au cours de leur périple, les héros de Jules Verne traversent trois continents en bateau, à cheval, en chariot et à pied et, comme il se doit pour un roman d'aventure, doivent affronter de nombreux périls, venant d'une part de la nature, les tempêtes, les tremblements de terre et les bêtes sauvages et de l'autre de l'homme, les hors-la-loi, les indigènes et les cannibales.

Ce qui impressionne avant tout, quand on lit *Les Enfants du Capitaine Grant*, ce sont les qualités humaines de ses héros. Quoi qu'il arrive, ils restent soudés face aux dangers et face à la mort. Entre eux, jamais une seule discorde; rien ne les divise. Leur première pensée est toujours donnée à la protection des membres les plus faibles de l'équipage,

à savoir la femme du Capitaine Grant et ses deux enfants. Portés par un élan généreux et un enthousiasme jamais défaillant, ces héros sont nobles d'esprit, dévoués et loyaux. Ils font preuve de sang-froid et de courage, mais aussi de ténacité et d'abnégation. Chaque membre de l'équipage a son caractère propre, il est un être humain à part entière. En même temps, chacun est à sa place, chacun, dans sa fonction sur le yacht comme à terre, remplit son devoir. Intelligents et savants, c'est-à-dire ayant une connaissance générale des matières en plus d'un savoir-faire spécifique, ils sont aussi cultivés et civiques. Incapables de vanité et d'égoïsme, leurs motivations sont libres de toute intention délétère, de toute mauvaise foi et de toute bassesse.

Si lire les grands romans populaires de Jules Verne reste encore aujourd'hui une expérience unique et parvient à passionner les lecteurs, ce n'est pas tant en raison de son intérêt pour les découvertes scientifiques de son temps, ni en raison de ses anticipations sur de futures inventions dans ses œuvres de science-fiction, mais surtout grâce à cet esprit d'équipe aux vertus chevaleresques, qui constitue le socle sur lequel repose la grande architecture vernienne. Plus largement, sa grande humanité, l'esprit de jeunesse, cette confiance inébranlable en la vie, cet optimisme foncier, la certitude d'avancer et de réussir quoi qu'il arrive, rendent cette œuvre lumineuse et lui confèrent sa dimension éternelle.

Lars Klawonn

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

4 décembre : **La démocratie: un amour impossible?**

Avec M. Enzo Santacroce, enseignant et écrivain.

11 décembre : **La Muette – espaces littéraires**

Avec Mme Stéphanie Lugon, conservatrice de la Muette.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.

www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

† Daniel Laufer

Daniel Laufer est mort à 93 ans. Ce fut le plus passionné, le plus créatif, le plus extravagant de nos membres. Avec sa capacité inépuisable d'admiration sans réserve et de critiques sans concession, il se découvrait régulièrement de nouveaux sujets d'enthousiasme, qui se mêlaient en tourbillonnant avec les anciens : la musique – un apprentissage tardif de l'orgue couronné par une audition au temple de Saint-Laurent –, le ski, la liturgie, l'organisation de concerts, la poésie, classique et moderne, les pastiches de Georges-Armand Masson, «La Feuille de Chêne», ce concours de poésie qu'il avait créé, les vacances en famille, son cher René Girard, les jeunes nouvellement arrivés dans la Ligue vaudoise, les fêtes somptueuses...

Tous ceux qui l'ont fréquenté en gardent mille souvenirs amicaux, spectaculaires, truculents, racontables ou non. Nous nous rappelons un assaut de récitations, whisky en main, sur le toit d'un hôtel tenu par un parent du docteur Georges Habache, face à Jérusalem endormie; ou son départ pour le Simplon en *scooter*, à l'insu de sa femme, à plus de huitante-cinq ans, chargé, en équilibre instable, de ses skis, de ses bâtons et du reste; ou encore ce morceau musical qui passait à la radio, qu'il ne connaissait pas, mais dont, en une série de déductions acrobatiques, il retrouva le nom et la place précise qu'elle occupait dans l'œuvre du compositeur, et tout cela en conduisant à tombeau ouvert sur les routes de Hollande.

Comme tous ceux qui aiment vraiment la vie, Daniel Laufer avait de

la chance. S'il lui arrivait un accident de moto, il se relevait et repartait, sans doute un peu râpé mais déterminé à finir son périple. S'il prenait un rond-point à l'envers, aucun conducteur n'arrivait jamais en face, aucun policier n'assistait jamais pour verbaliser.

Parmi ses nombreux articles de *La Nation*, celui du 10 décembre 1983 nous reste en mémoire, «La course à pied, un mode de perception». L'auteur, qui signait «DL–Dossard 8448», décrivait la course Sierre-Zinal à partir des odeurs, des bruits, de ses hallucinations oculaires, de son essoufflement progressif et du choc irrégulier de ses pieds sur les cailloux valaisans.

Juriste, il travailla durant quarante ans au Centre Patronal. Il anima de nombreuses associations professionnelles, dont la Fédération vaudoise des vigneronnes et la Société vaudoise des régisseurs immobiliers. Il en créa plus d'une aussi, notamment le Groupement des industriels de la Broye. Il dirigea le Département des associations durant ses douze dernières années d'activité professionnelle. Avec tous, il nouait des relations personnelles qui excédaient son mandat de secrétaire et se transformaient parfois en véritable amitié.

Sa prodigieuse vitalité et la multiplicité de ses passions auraient pu se disperser en agitation vaine et brouillonne. L'original aurait pu ne devenir qu'un excentrique. Il fit à temps la connaissance de M. Regamey. Celui-ci, sans tenter, c'eût été en vain, de le calmer, réussit, par voie démonstrative, à lui faire accepter de

discipliner ses énergies et de les hiérarchiser dans la perspective du bien commun vaudois. Cette relation de maître à disciple, de part et d'autre intransigeante et respectueuse, se dévoile avec délicatesse dans les dialogues du *Mythe du golfe*, un recueil de cinq courts essais inspirés à M. Regamey par un voyage commun en Grèce¹, dédié à «Monsieur Daniel Laufer, pour poursuivre un dialogue et faire renaître des paysages».

Notre cheval échappé accepta une autre autorité encore, celle de sa femme Els, dont la stabilité sereine, aimante et amusée apporta, durant leurs soixante-trois années de mariage, l'exact contrepoint dont il avait besoin. Comme en témoigna son fils David, notre homme à Belgrade, lors de la réception qui suivit le culte d'adieu, elle lui servit constamment de référence indiscutable pour tout ce qui était essentiel.

Lors d'un anniversaire d'Els, après une entrée vélocipédique dans son jardin en fête, arrangé en petit marquis emperruqué, il récita longuement des fables et des contes de La Fontaine, en particulier les cent septante-huit vers de la «Lettre à Mme de la Sablière», dans laquelle le poète défend, contre Descartes, sa conviction que les animaux ont une âme.

Daniel Laufer avait l'ombre de ses qualités, trop entier pour être modeste, trop pressé et pressant pour être gentil. Généreux de son temps et de son argent, attentif à son interlocuteur, il n'en était pas moins aussi durement définitif dans ses condamnations que dans ses louanges, et peu regardant sur le choix des mots. Je

me souviens d'une terrible altercation à la suite d'un trop bon repas à Bormes-les-Mimosas...

Mais il aimait mettre les autres en valeur, et parlait de ceux qu'il admirait plutôt que de lui-même. Si extraverti et démonstratif qu'il fût, il n'évoquait jamais sa personne ou ses sentiments. A un certain niveau, il était tout humilité, au point de demander qu'on ne l'évoque pas personnellement durant son service funèbre. Un culte ordinaire, avec la sainte Cène, rythmé par la musique qu'il aimait et s'achevant par le cantique de Siméon devait suffire! Il n'en fut pas moins impérieusement présent lors de cette célébration, emmenée par un pasteur inspiré.

Il révérait René Girard, qui démontrait anthropologiquement, c'est-à-dire scientifiquement, le caractère unique et définitif du sacrifice du Christ. La question religieuse ne cessait de le tourmenter, autant qu'il pouvait l'être. Il y revenait sans cesse.

Quand, à la fin du culte, le pasteur pria la famille de se lever, c'est la moitié de l'assistance qui se leva: les Laufer sont une grande tribu, guère moins originale que Daniel. Ils savent tous, Els, leurs six enfants, vingt petits-enfants et six arrière-petits enfants, et sœur Claire, que nous partageons leur peine, mais aussi leurs innombrables et joyeux souvenirs. Nous perpétuerons sa mémoire.

Olivier Delacrétaz

¹ Cahiers de la Renaissance vaudoise N° 36.

Indéboullonnables?

La Cour des comptes a rendu un audit sur la résiliation des rapports de travail dans l'administration cantonale. Elle y examine les pratiques suivies en cas de difficultés, le rôle des divers services intervenant lorsqu'une résiliation est envisagée, la documentation émise par le service du personnel; elle traite aussi des conventions de départ, dont l'usage est général en lieu et place de résiliations par l'employeur. En trois ans (2020-2022), sans tenir compte des résiliations pour justes motifs, il y a eu 9 résiliations ordinaires et 99 conventions de départ!

Le succès de cette formule extra-légale s'explique par la difficulté et la longueur des procédures de licenciement ordinaire. Il faut d'abord un avertissement, qui peut être contesté devant les prud'hommes de l'Etat; puis la résiliation elle-même doit être motivée, hors cas extrêmes, par une «inaptitude avérée» de l'employé; on imagine bien que cette notion, assez élastique, peut donner lieu à d'interminables contestations, l'affaire pouvant bien sûr être portée à nouveau devant les prud'hommes. Et le temps passe, des mois, peut-être une année ou deux, durant lesquelles l'engagement perdure.

Les conventions de départ prévoient le plus souvent le versement d'une indemnité, en sus du traitement dû pendant le délai de congé. Pour les

employés de rang inférieur, le montant varie de 1 ou 2 mois à 6 mois. Pour les chefs de service, c'est un montant de 3 à 14,4 mois de salaire, en sus de celui du délai de congé généralement de 6 mois; au total donc, jusqu'à 20,4 mois de salaire!

Les «parachutes dorés» ont mauvaise presse. Il y a eu des scandales, notamment dans le monde bancaire. Ils sont mis en question pour le personnel fédéral, après notamment qu'une haute fonctionnaire a touché quelque 300'000 francs en quittant son poste. Quel est donc l'avis de la Cour des comptes sur ce problème très actuel?

Elle n'en a pas. Son audit se conclut par des recommandations molles: développer la formation des chefs face à ce genre de situation, améliorer les documents, mieux définir le rôle de chacun, «cadrer» la pratique des conventions de départ. «Cadrer», mais sans remettre en cause le système. Tout juste lit-on, à propos des plus somptueuses indemnités prévues pour les chefs de service, la prudente suggestion d'«analyser si ces conditions [...] sont toujours adéquates».

Il ne faut pas exclure la conclusion de conventions de départ, qui peuvent se justifier, en particulier pour les hauts fonctionnaires, quand ils ne démeritent pas, mais que des divergences graves apparaissent entre eux et le chef du département. Les indemnités

doivent rester raisonnables, de l'ordre de 6 mois de salaire au maximum. Mais il est anormal que ce procédé devienne la règle pour l'ensemble du personnel et en toutes circonstances.

Il convient donc de prendre le mal à la racine et de modifier les dispositions concernant le licenciement ordinaire. De même que le salarié peut quitter son emploi sans donner de justification, de même l'Etat employeur doit pouvoir congédier un collaborateur sans donner de motif, comme dans l'économie privée. Dans un marché du travail habituellement tendu, il n'y a guère de risque que l'Etat se sépare d'un collaborateur qui accomplit normalement sa besogne. On admettra que la résiliation doive être précédée d'un avertissement, non contestable en tribunal; pour éviter que des «petits chefs» ne se débarrassent de subordonnés sous l'effet de petites rognés, la décision doit être prise à l'échelon supérieur, peut-être après préavis du service du personnel; on observera des dispositions sur le licenciement en temps inopportun et sur la résiliation abusive, analogues à celles du droit privé; mais il faut assouplir le système. Or la Cour des comptes, qui sait à l'occasion planter la bûche dans la fourmilière, se garde de proposer de changer la loi. Le fonctionnaire est intouchable.

Jean-François Cavin

Carnet rose

Un faire-part de naissance nous est parvenu récemment. Une photo présente la jeune Mégane Delacrétaz, manifestement ravie d'accueillir un petit frère au sein de la famille. Tristan est arrivé le 30 août dernier avec ses sept livres et son demi-mètre qui ne demandent qu'à croître. A ses parents, Romain et Noémie, nos amis, nous adressons nos vives félicitations et leur souhaitons beaucoup de bonheur avec ce petit garçon si bien né.

Réd.

Rectificatif

Dans le précédent numéro, nous avons déploré qu'une commission du Conseil des Etats propose l'institution d'une allocation de garde de droit fédéral, au mépris de l'autonomie des Cantons. Nous avons attribué cette funeste idée de prestation sociale à la commission des affaires sociales, comme cela semblait normal. Or c'est la commission de la science, de l'éducation et de la culture qui a voté cette centralisation. Et il semble que c'est moins dû aux tendances profamiliales du Centre qu'à la volonté de certains PLR. Ajoutons qu'aucun des conseillers aux Etats vaudois n'est membre de cette commission; on espère qu'ils sauront dire non.

C.

La toute-puissance et ses contrefaçons

Le mal fait parfois si mal qu'on en perd la joie d'exister. Certains cathéchumènes refusent de confirmer leur baptême, car un dieu absolument bon et tout-puissant, qui permet des actes de cruauté épouvantable, ne vaut pas la peine qu'on croie en lui. Pour la même raison, des croyants adultes dénie à Dieu la toute-puissance. *Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant*, dit le Credo. *Tout-puissant* serait de trop. Ces contestataires sont à prendre au sérieux. Le mal est un scandale. Le bien, à commencer par l'existence de créatures multiples et magnifiques, nous comble chaque jour, mais, curieusement, il est moins prégnant que le mal.

Nous venons de lire un ouvrage de Paul Clavier intitulé *L'énigme du mal ou le tremblement de Jupiter*, paru en 2010. Catholique adepte de la philosophie analytique anglo-saxonne, l'auteur argumente à l'aide d'expériences de pensée.

Les dieux de l'Antiquité païenne et celui si terrible de l'Ancien Testament infligeaient aux hommes de sévères punitions. Après la venue du Christ, Dieu est devenu *le bon Dieu*. Il est *amour*. Pourquoi le mal nous accable-t-il encore?

Il y a quatre scénarios possibles.

Si Dieu est bon et tout-puissant, il devrait nous débarrasser du mal. Ce serait le scénario préférable. Or le mal existe. Pourquoi Dieu ne le supprimerait-il pas? D'où vient le mal? C'est une énigme.

Peut-être que Dieu ne veut ni ne peut expulser le mal. Dieu serait alors méchant, et incapable: difficile de croire en lui.

Ou alors il est vraiment tout-puissant et méchant, ne voulant pas détruire le mal. Cela nous inquiète...

Ou bien Dieu serait parfaitement bon et impuissant, ne pouvant s'en prendre au mal. A quoi bon lui adresser des prières? C'est l'opinion de certains chrétiens modernes auxquels Clavier s'oppose.

Clavier croit que Dieu existe, parfaitement bon et tout-puissant. Il ne demande pas qu'on modifie le Credo. Son idée, difficile à exposer et à démontrer, est que Dieu n'exerce pas la toute-puissance de la façon dont nous l'exercerions si elle était accordée aux hommes.

Dieu aurait-il en quelque sorte consenti au mal? N'empêche-t-il pas

toute souffrance à cause de la perte possible d'un bien plus grand ou de l'irruption d'un mal encore pire? La douleur par exemple nous avertit parfois d'une maladie. Seulement, il y a des souffrances terribles, inutiles et injustes qui frappent des enfants innocents. Comment, dans ce cas, croire en un Dieu infiniment bon et puissant? Clavier évoque les cris de révolte d'Ivan Karamazov chez Dostoïevski. Selon Ivan, certains maux sont irréparables. Les larmes et les cris d'un enfant violé ou torturé ne seront rachetés ni sur Terre ni dans le Royaume à venir. Aucun châtement éternel, ni aucun pardon demandé par le bourreau et accordé par la mère de la petite victime, ne pèseront face au mal extrême toléré par Dieu. L'indignation d'Ivan ne se calmera jamais.

Le philosophe Hans Jonas (1903-1993) s'interroge sur l'absence d'intervention divine à Auschwitz. Selon Jonas, Dieu n'a rien fait parce qu'il ne pouvait pas. Il a renoncé à sa toute-puissance pour créer le monde. L'acte de création a affaibli Dieu. La liberté humaine existe désormais et les créatures peuvent anéantir la Terre si elles le veulent.

Notons que, selon le philosophe danois Kierkegaard, la capacité de créer des êtres libres est le comble de la toute-puissance divine.

Comment saisir le rapport entre le bien et le mal? On peut tenter une explication évolutionniste satisfaisante à court terme. Le bien et le mal sont les effets d'un mécanisme naturel. Un chaos finit par s'ordonner localement. Mais d'où vient l'aspiration à la perfection, à la justice, à l'amour? Et la révolte contre le mal? Un gène du courage? Dieu a disparu, mais pas le crime.

Y aurait-il un Dieu gentil et incapable? Il serait complice du crime, mais pas sadique, car de nombreux échantillons de bonté et de beauté existent. On peut refuser la toute-puissance à Dieu. Ça pose un problème et n'en résout aucun.

Il existe une troisième hypothèse: Dieu exerce sa toute-puissance d'une manière différente de celle des hommes quand ceux-ci s'imaginent la détenir. Comment Dieu s'y prend-il? Clavier nous invite à une expérience de pensée, imaginée à partir du film américain *Bruce tout-puissant*. Bruce se met en tête d'exaucer toutes les prières des habitants de Buffalo. Beaucoup veulent gagner au loto. Bruce, omniscient, leur commu-

nique le numéro gagnant. Résultat: aucun ne gagne le gros lot, tous doivent le partager et empochent une somme ridicule. Si Dieu exauçait toutes les prières, plus personne ne se tournerait vers lui.

Comment traiter le mal qui ronge la création?

Concernant le mal moral, il faudrait connaître les mauvaises intentions à l'avance pour les neutraliser, s'interposer systématiquement tout en prévoyant d'ultimes renversements d'attitude. On pourrait aussi se servir de la méthode du boomerang. Le mal commis retomberait inévitablement sur le méchant. Il deviendrait impossible de faire le mal sans le subir. Les gens comprendraient vite.

Dans les deux cas, la responsabilité morale disparaîtrait. Le coût de l'opération serait lourd. Redonnerait-on un peu de piquant à la vie en laissant prospérer une dose de mal? Quel serait le seuil de tolérance? Autoriserait-on par-ci par-là un tout petit massacre?

Accepterions-nous de vivre privés de liberté, comme des marionnettes?

La suppression du mal naturel aurait l'immortalité pour conséquence. Nous n'aurions plus rien à désirer, ni à espérer. Serait-il possible de jouir sans souffrir,

d'être gentil sans avoir l'occasion de se montrer méchant? Quel ennui! Dieu a sans doute de bonnes raisons de ne pas écraser le mal dans l'œuf, et nous ne les connaissons pas.

La toute-puissance et le paradis tels que les hommes se l'imaginent ont toujours un aspect dérisoire. Les tyrans comme Staline ou Hitler qui crurent s'approcher de la toute-puissance étaient physiquement malades; paranoïaques, craignant l'arrestation ou l'assassinat, ils sont morts dans des conditions pitoyables; ils ont fait le malheur de leurs peuples.

Notre vulnérabilité naturelle et notre exposition à la méchanceté sont les conditions de notre liberté. Peut-être les transhumanistes nous transformeraient-ils en immortels. Sera-ce un sort enviable? Le mal est un scandale auquel il ne faut pas se résigner. C'est la toute-puissance de Dieu qui nous permet d'espérer. La lui ôter ne nous consolera pas, bien au contraire. Il a donné son Fils bien-aimé pour nous sauver. L'énigme du mal n'est pas dissipée, mais la raison, dont il nous a fait don, permet d'écarter les solutions idiotes que notre volonté dévoyée nous fait envisager.

Jacques Perrin

COP: pour toi et surtout pour moi

Savez-vous situer Bakou sur une carte de géographie? Cette ville de plus de deux millions d'habitants, qui, sur ses images de promotion, fait fièrement briller de mille feux une opulence moderne et tapageuse évoquant parfois les monarchies du Golfe persique, est la capitale de l'Azerbaïdjan. Cette ancienne république soviétique, aujourd'hui étroitement liée à la Turquie, suit sur le plan international une politique de

LE COIN DU RONCHON

non-alignement assez proche de celle d'Ankara. Elle a récemment défié l'Occident (et un peu la Russie) en annexant militairement le Haut-Karabagh arménien – non sans susciter quelques toussotements réprobateurs dans les arrières-salles insonorisées d'un ou deux états-majors européens. Située à l'est du Caucase, sur une curieuse péninsule crochue mordant dans la mer Caspienne, Bakou tire sa richesse (et sans doute aussi la grande indulgence des gouvernements occidentaux à son égard) du pétrole présent à profusion dans cette région.

Pourquoi parler de Bakou? D'abord parce que chez nous il ne se passe plus rien et il risque de ne plus rien se passer pendant des décennies. N'est-il pas plus stimulant de parler des pays où la population manifeste son envie de vivre, de se développer, de construire, plutôt que de s'éteindre dans une immobilité complexée, silencieuse et écoresponsable? Ensuite, il faut parler de Bakou parce que ce haut-lieu

de l'extraction pétrolière a accueilli pendant quelques jours (pendant que nous grelottions sous la neige) la «COP 29», conférence internationale sur les *changements climatiques* (expression circonspecte pour désigner ce qu'on appelait autrefois le *réchauffement climatique*).

Le principal résultat de cette onéreuse agape onusienne (la 29^e depuis 1995) est que les pays se considérant comme développés ont promis de tripler leur aide (de 100 à 300 milliards de dollars par année) à l'égard des pays qui, eux, continuent à se développer. Ces derniers, qui sont supposés employer cet argent *pour s'adapter aux inondations, aux canicules et aux sécheresses* (mais qui ont probablement quelques idées réalistes sur ce qui leur sera vraiment utile), ont dénoncé un montant *dérisoire, lamentablement faible*. Ils exigeaient le double, voire davantage. Ils sont repartis furieux – mais en acceptant tout de même les 300 milliards.

Les Européens ne sont pas très contents non plus, car l'accord de Bakou ne mentionne, nous dit-on, aucun objectif de transition vers la sortie des énergies fossiles. Curieux, non? En revanche les Azéris ont assez ri, car le texte insiste sur l'importance des *combustibles de transition* tels que le gaz, et il se trouve que l'Azerbaïdjan – c'est une coïncidence – n'exporte pas que du pétrole, mais aussi du gaz, en particulier vers l'Europe.

Cette COP 29 a atteint un objectif aussi rare que remarquable: *zéro émission d'idéologie*, seuls des intérêts sonnants et trébuchants se sont imposés.

Rectificatif

Une imprécision s'est glissée dans l'article de M. Eloi Chevalier: Alexandre Voisard n'a pas cessé de

publier en 2020. Trois livres du grand poète jurassien ont paru récemment aux Editions Empreintes, à Chavannes-près-Renens, à savoir:

- *Qui vive, un cahier de la main gauche* (2021)
- *Une mémoire d'étincelles et de givre* (2023)
- *Post-scriptum* (2024)

De ce délicieux dernier ouvrage, nous tirons cette citation en quatrième de couverture: «Le post-scriptum jette un caillou dans l'eau, pimente le minestrone alanguï et enseigne à écouter derrière les portes.»

Réd.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges